



Barème légal de rémunération des apprentis en 2021

Année d'apprentissage	Avant 18 ans	De 18 à moins de 21 ans	De 21 ans à moins de 26 ans	26 ans et plus
1 ^{ère} année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC (1)	100% % du SMIC (1)
2 ^{ème} année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC (1)	100% % du SMIC (1)
3 ^{ème} année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC (1)	100% % du SMIC (1)

(1) Ou du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé s'il est plus favorable.